

## Formation

Les entrées en apprentissage ont augmenté de 3,2% en 2024

Page 2

## Événement

Trois mois pour redécouvrir les atouts et priorités des entreprises de proximité

Page 2

## Emploi

Une hausse record des pertes d'emplois en 2024

Page 3

## Economie

Franchise de TVA : l'U2P appelle à sécuriser les entreprises

Page 3

## U2P

Les Brèves, l'Agenda

Page 4

@U2P\_france

U2P - Union des entreprises de proximité

U2P\_france

U2P

Abonnez-vous aux actualités de l'U2P sur [u2p-france.fr](https://u2p-france.fr), rubrique « Recevez l'actualité de l'U2P »

## L'entrepreneuriat au féminin

À l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, l'U2P a révélé les résultats d'une enquête\* inédite menée avec l'Institut Supérieur des Métiers sur le parcours et le profil des cheffes d'entreprise de proximité.

Le constat est sans appel : les femmes sont de plus en plus nombreuses à se lancer dans l'aventure entrepreneuriale avec en 2022, 42% des entreprises de proximité qui étaient dirigées par des femmes, contre 38% en 2017. Cette féminisation est particulièrement marquée dans les professions libérales, où 63% des dirigeants sont des femmes, mais également dans les secteurs de l'artisanat de la fabrication et du commerce alimentaire. En revanche, la féminisation reste faible dans des secteurs comme le BTP et l'hôtellerie-restauration. Les femmes entrepreneures sont également plus jeunes que leurs homologues masculins : 34% des cheffes d'entreprise ont moins de 35 ans, contre 27% des hommes. Cependant, leur ancienneté dans l'entrepreneuriat reste inférieure, avec seulement 56% des femmes ayant plus de 10 ans d'expérience contre 64% des hommes. Ce constat souligne l'arrivée récente des femmes dans le monde de l'entrepreneuriat. Par ailleurs, elles se distinguent par un niveau de qualification plus élevé : 57% des cheffes d'entreprise ont un diplôme supérieur au Bac, contre seulement 40% des hommes. Elles sont aussi plus nombreuses que les hommes à se lancer par passion pour leur métier, bien que ces derniers valorisent davantage l'envie d'entreprendre et



l'aspiration à augmenter leurs revenus. Contrairement à certaines idées reçues, les cheffes d'entreprise ne rencontrent pas plus de difficultés que leurs homologues masculins pour s'imposer, seules 10% d'entre elles déclarent avoir souffert d'un manque de crédibilité. Néanmoins, la gestion de la charge de travail reste un défi. Si 63% des femmes travaillent plus de 40 heures par semaine, contre 86% des hommes, 40% d'entre elles prolongent leur travail après 20 heures à domicile, contre 48% des hommes. De plus, 17% des femmes entrepreneures se disent en situation de burn-out. Malgré cela, elles gèrent mieux leur emploi du temps : 73% d'entre elles parviennent à aménager leurs horaires pour concilier vie professionnelle et personnelle, contre 56% des hommes. En outre, 45% considèrent que leur statut d'indépendante leur permet de mieux gérer cet équilibre, contre 35% des hommes. Le rapport au travail des cheffes

d'entreprise est souvent perçu comme une source d'épanouissement et de satisfaction personnelle. 87% des femmes estiment que leur métier est valorisant, contre 81% des hommes. En dépit des difficultés rencontrées, les femmes dressent un bilan très positif de leur aventure entrepreneuriale. Moins de 10% des cheffes d'entreprise regrettent leur choix. Dans cinq ans, 52% d'entre elles se voient toujours à la tête de leur entreprise, contre 44% des hommes. De plus, seulement 7% des femmes reprendraient un emploi salarié. Face à ces résultats, l'U2P, en collaboration avec ses organisations membres, continuera de promouvoir la mixité dans les entreprises de proximité et le développement de l'entrepreneuriat féminin. L'enquête est disponible sur le site de l'U2P : <https://u2p-france.fr/articles/enquete-ism-pour-l-u2-p>  
\* Enquête réalisée par voie électronique en février 2025 auprès de 2012 chefs d'entreprise de proximité, dont 900 réponses émanant de cheffes d'entreprise. ●

## Les entrées en apprentissage ont augmenté de 3,2 % en 2024

En 2024, la dynamique de l'apprentissage a continué à croître, avec une augmentation de 3,2 % des entrées en apprentissage, soit près de 880 000 nouveaux contrats, selon les données publiées par la Dares. Ce chiffre témoigne non seulement de l'impact durable de la réforme de 2018, mais aussi des ajustements à venir qui pourraient influencer la dynamique en 2025.



L'U2P se réjouit de la hausse constante des entrées en apprentissage, même si cette dernière marque un ralentissement par rapport aux années précédentes. Cette progression, portée par le secteur privé (+3,3%), démontre que les entreprises continuent d'adhérer au modèle de l'apprentissage, un levier efficace pour répondre aux défis de recrutement et de

compétences. Il est important de souligner que, contrairement à la tendance observée dans les années précédentes, l'augmentation des contrats concerne principalement les formations de niveau secondaire (+5,5%), tandis que celles du supérieur (+1,7%) progressent de manière plus modeste. Ce phénomène s'explique par une adaptation des

besoins des entreprises qui, face à un marché du travail en constante évolution, privilégient des formations plus spécifiques et pratiques, adaptées aux besoins immédiats des petites et moyennes entreprises. Bien que les chiffres de l'apprentissage soient en hausse, la question du taux de rupture des contrats reste préoccupante. Selon les derniers chiffres de la Dares, le taux de rupture net à neuf mois demeure stable à 12,4%, un chiffre qui, bien qu'en amélioration par rapport à 2018 (13,1%), doit inciter à une réflexion approfondie sur l'accompagnement des jeunes dans leurs parcours professionnels. L'U2P soutient pleinement les initiatives visant à améliorer le taux de réussite

des apprentis en réduisant les abandons. Pour conclure, l'U2P salue l'évolution positive qui traduit une certaine stabilité et une dynamique continue dans l'apprentissage. Néanmoins, l'accompagnement de l'apprentissage a été revu à la baisse, passant de 6000 euros accordés aux entreprises quelle que soit leur taille, à 5000 euros par contrat d'apprentissage dans les entreprises de moins de 250 salariés et à 2000 euros dans les entreprises de 250 salariés et plus. Ainsi, on peut craindre que la dynamique de l'apprentissage soit remise en cause. L'U2P considère pour sa part que cette voie de formation, en ce qu'elle prépare l'économie de demain, doit rester une priorité nationale. ●

## Trois mois pour redécouvrir les atouts et les priorités des entreprises de proximité

Le *Printemps de la Proximité* débutera le 21 mars, avec pour objectif de mettre en lumière l'importance économique et les nombreux atouts des entreprises de proximité. Ces dernières, bien qu'exerçant dans des secteurs variés, partagent des valeurs et des caractéristiques communes.

A commencer par la proximité géographique, car ces entreprises sont ancrées au cœur des territoires, tant en milieu rural qu'urbain, pour être au plus près des besoins des consommateurs. Proximité dans les relations également, car à la différence des grandes structures, les chefs d'entreprise de proximité sont en contact direct avec leurs clients ou patients. Ils mettent ainsi à leur disposition leurs compétences techniques et intellectuelles, leur savoir-faire personnalisé, garantissant un service de

qualité. Le *Printemps de la Proximité* se déploie à travers une série d'événements organisés localement et à l'échelle nationale : visites d'entreprises, portes ouvertes de centres de formation, animations en centres-villes ou villages, etc. En parallèle, les U2P territoriales proposent à des personnalités de vivre une expérience unique en devenant "Artisan d'un jour", "Commerçant d'un jour" ou "Libéral d'un jour". Plusieurs parlementaires et candidats aux élections législatives se sont déjà prêtés à cet

exercice, découvrant ainsi les défis quotidiens des chefs d'entreprise : difficultés de recrutement, prix de l'énergie, innovations, enjeux de la protection sociale, et bien plus encore. « Notre objectif est de faire en sorte que la voix des petites entreprises soit mieux entendue, malgré les progrès réalisés. Les secteurs représentés par l'U2P partagent de nombreuses valeurs communes, à commencer par la taille humaine de nos entreprises, mais aussi l'indépendance, la maîtrise des savoir-faire, la vocation professionnelle et la

proximité. À travers des initiatives locales, nous souhaitons attirer l'attention des décideurs publics sur les contributions essentielles de l'économie de proximité et sur les réalités de nos entreprises », déclare Michel Picon, Président de l'U2P. Pour découvrir le programme détaillé du *Printemps de la Proximité* dans un département ou une région, contacter les U2P locales. Les coordonnées des U2P territoriales se trouvent sur le site internet de l'U2P : <https://u2p-france.fr/u2p-territoriales>. ●

## Franchise de TVA : l'U2P appelle à sécuriser les entreprises

L'U2P veille à éviter toute distorsion de concurrence liée à la franchise de TVA. Ainsi, à l'occasion des récentes concertations avec la ministre de l'Artisanat, du Commerce, des PME et de l'ESS, l'U2P a réaffirmé son engagement à soutenir des mesures législatives équilibrées, adaptées à chaque secteur, tout en garantissant la sécurité juridique des entreprises.

La vitalité économique d'un pays repose d'abord sur les richesses créées par les entreprises et sur la densité du tissu d'entreprises. C'est pourquoi l'U2P sollicite un environnement propice à la création et à la reprise d'entreprises et défend le principe de la libre concurrence qui est le moteur de l'entrepreneuriat. Cette conviction a conduit l'U2P à veiller au cours de la concertation avec la ministre de l'Artisanat, du Commerce, des PME

et de l'ESS, pour chaque profession, à ce que le niveau de franchise de TVA ne génère pas de distorsions de concurrence. Contrairement aux propos formulés par certaines organisations d'auto-entrepreneurs, il n'y a pas lieu de faire l'amalgame entre les seuils de franchise de TVA et le régime de la micro-entreprise dont les seuils de chiffre d'affaires ne sont pas modifiés. Ce régime fiscal et social a été créé pour faciliter la création d'entreprise ; il faut lui

redonner cette vocation première et encourager ses ressortissants à développer leur entreprise. L'U2P prend acte de la décision du gouvernement de suspendre l'abaissement des seuils en dessous desquels les entreprises ne sont pas assujetties à TVA jusqu'au 1er juin 2025, et de prolonger la concertation pour déterminer les mesures législatives les plus adaptées. Dans le cadre de cette concertation l'U2P veillera à ce que les nouveaux seuils de

franchise de TVA tiennent compte des situations concurrentielles spécifiques à chaque secteur, tout particulièrement le bâtiment dont nous soutenons sa demande de baisse du seuil de franchise de TVA à 25000 euros. Enfin l'U2P a rappelé au gouvernement la nécessité de garantir la plus grande sécurité juridique aux entreprises concernées par les changements à venir et de leur apporter un accompagnement véritablement adapté. ●

## Une hausse record des pertes d'emplois en 2024

L'Observatoire de l'emploi des entrepreneurs, réalisé par l'association GSC (dont l'U2P est membre fondateur) et la société Altares, met en lumière une réalité alarmante : en 2024, 60 852 chefs d'entreprise ont perdu leur emploi, marquant une hausse de 18% par rapport à l'année précédente, un record depuis la création de ce baromètre en 2015.



En 2024, 166 chefs d'entreprise ont perdu leur emploi chaque jour. Cette situation touche particulièrement les dirigeants des petites entreprises. En effet, près des trois quarts des entrepreneurs impactés par cette perte d'emploi sont à la tête de TPE de moins de 3 salariés. Cette réalité met en évidence les difficultés croissantes rencontrées par les petites structures pour maintenir leur activité dans un environ-

nement économique tendu. Les secteurs de la construction et des transports/logistique sont particulièrement touchés par les tensions économiques conjoncturelles. Dans la construction, la hausse des prix des matériaux et les difficultés de rentabilité ont entraîné la perte de l'emploi pour 14 928 chefs d'entreprise (+23,7%). Le secteur du commerce, quant à lui, a montré une certaine résistance, notamment dans l'alimentation où les

pertes d'emploi ont reculé de 5,4%. L'Observatoire met également en évidence un phénomène inquiétant : les chefs d'entreprise âgés de plus de 60 ans subissent une perte d'emploi particulièrement marquée, avec une hausse de +33,2% sur un an, soit 8 081 entrepreneurs touchés. Parmi eux, près d'un tiers étaient à la tête d'entreprises dans le secteur du bâtiment. Ce phénomène soulève des questions importantes concernant les difficultés de transmission d'entreprise et la vulnérabilité des seniors face aux aléas économiques. Les petites entreprises continuent de subir de plein fouet la crise économique. Les pertes d'emploi touchent particulièrement les dirigeants de TPE de 6 à 9 salariés, avec une augmentation de 30,2% en un an, soit 3 347 entrepreneurs concernés. À l'inverse, les entreprises de

plus de 50 salariés ont enregistré une baisse de 19,8% des pertes d'emploi. Par ailleurs, près de 4 entrepreneurs sur 10 étaient à la tête d'entreprises avec un chiffre d'affaires inférieur à 500 000 euros, tandis que 369 entreprises généraient plus de 5 millions d'euros de chiffre d'affaires. Cette situation montre que la fragilité touche principalement les plus petites structures, souvent moins préparées à affronter les turbulences économiques. C'est dans ce contexte que l'U2P intervient fermement auprès des pouvoirs publics afin d'obtenir rapidement un environnement plus favorable au tissu des petites entreprises françaises, avec une triple demande : alléger le coût du travail, simplifier la vie des entreprises et stabiliser les règles fiscales et sociales applicables. ●

## Les Brèves

### Webinaire U2P-INPI relatif au guichet unique des formalités d'entreprises.

Le lundi 31 mars 2025 de 17h à 18h, l'U2P organisera conjointement avec l'Institut National de la Propriété Intellectuelle (INPI) un webinaire consacré au guichet unique des formalités d'entreprises. Cette session visera d'abord à présenter les modalités de fonctionnement des formalités du guichet unique et du registre national des entreprises (RNE). Depuis le 1er janvier 2025, le Guichet unique est la seule voie pour réaliser ses formalités. Ce webinaire



a donc pour objectif de présenter la plateforme <https://www.inpi.fr/guichet-unique> et l'assistance disponible, en évoquant notamment les points suivants : compte / signature ; catégorisation ; correction / complétion ; attestation d'immatriculation ; assistance / formation. S'ensuivra un temps d'échanges avec les participants. L'inscription au webinaire est obligatoire via le lien suivant : <https://shorturl.at/c3dCF>.

### Rencontres de l'U2P : notez sur votre agenda.

Les Rencontres de l'U2P se tiendront le jeudi 25 septembre 2025 au Trianon et à l'Élysée Montmartre. Les Rencontres de l'U2P, grand rendez-vous des chefs d'entreprise de proximité et de leurs représentants, sont un événement annuel incontournable pour les acteurs clés du monde entrepreneurial. Innovation, échange et développement des entreprises de proximité : le programme

de cette journée s'annonce très riche et varié. Cette édition sera particulièrement spéciale et festive, l'U2P (ex UPA) fêtant son cinquantième anniversaire cette année.

**Représentativité patronale.** C'est une victoire juridique pour l'U2P dans le long combat qu'elle mène pour dénoncer les règles actuelles de mesure de la représentativité patronale et pour proposer des règles plus équitables, qui soient moins outrageusement favorables aux représentants des grandes entreprises. Dans sa décision du 4 février dernier, le Conseil d'Etat a annulé l'arrêt du 30 novembre 2021 fixant la liste des organisations représentatives des travailleurs indépendants et qui faisait la part belle à la Fédération nationale des autoentrepreneurs - FNAE. L'U2P avait plusieurs motifs d'opposition à la prise en compte des adhérents de cette organisation pour déterminer son audience ainsi que celle de la CPME dont elle est membre. Le Conseil d'Etat a retenu l'argument selon lequel les entreprises ayant versé à la FNAE une cotisation annuelle symbolique limitée à 9 euros et sans véritable contrepartie, ne pouvaient être considérées comme de véritables adhérents. Il reste à espérer que cette décision sera suivie d'effets lors de la présentation des résultats de la nouvelle mesure de la représentativité patronale et de celle des travailleurs indépendants, qui est attendue pour le 8 avril prochain. ●

## L'Agenda

### 3 mars

Participation de Michel Chassang, Vice-Président du Conseil économique social et environnemental - CESE, au titre de l'U2P, au groupe de travail technique paritaire relatif à l'ANI santé travail.

Entretien du Secrétaire général de l'U2P avec Geoffroy de Vitry, Directeur de Cabinet de la ministre du Travail et de l'Emploi notamment au sujet de la liste des métiers en tension.

### 4 mars

Participation du Président de l'U2P, Michel Picon, à la Cérémonie de remise des trophées "Madame Artisanat", à CMA France.

### 6 mars

Entretien du Président de l'U2P avec la Présidente de France Femmes Chefs d'Entreprises - FCE.

Réunion du Conseil exécutif.

### 7 mars

Intervention du Secrétaire général de l'U2P, Pierre Burban, dans le cadre de la conférence "Toutes et tous mobilisés pour l'égalité femmes hommes" au ministère du Travail et de l'Emploi.

### 11 mars

Participation du Président de l'U2P à une table ronde organisée par la Commission des lois de l'Assemblée nationale, dans le cadre de la Commission spéciale "Simplification".

### 13 mars

Participation du Vice-Président de l'U2P en charge des relations sociales et du paritarisme, également Président de la CAPEB, Jean-Christophe Repon, à la séance de concertation sur la réforme des retraites avec la délégation paritaire permanente.

## Sur les réseaux sociaux

**Succès confirmé de l'entrepreneuriat au féminin : 42% des entreprises de proximité sont dirigées par des femmes vs 38% en 2017. Retrouvez l'enquête passionnante menée par l'ISM pour l'U2P. Le communiqué : <https://urlr.me/aZ37xj>. L'enquête complète : <https://urlr.me/8Fuqf4>**

@U2P\_france — X (ex-Twitter) — 5 mars 2025



La Brève est éditée par l'Union des entreprises de proximité (association loi 1901) | Date de parution : 15 mars 2025

Siège social : 53, rue Ampère 75017 Paris | Tél. : 01 47 63 31 31 | [u2p@u2p-france.fr](mailto:u2p@u2p-france.fr) | [u2p-france.fr](http://u2p-france.fr)

Directeur de la publication : Michel Picon | Responsable de la rédaction : Pierre Burban

Impression : Sprint, 99-101, avenue Louis Roche CS 30072 - 92622 Gennevilliers | ISSN 2268-5278 (en ligne) | ISSN 2554-5221 (imprimé)

### CAPEB

Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

### CGAD

Confédération Générale de l'Alimentation en Détail

### CNAMS

Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers et des Services

### UNAPL

Union Nationale des Professions Libérales

### CNATP

Chambre Nationale des Artisans des Travaux Publics et du Paysage